

B I M E



P. 8 DOSSIER

Rénovation de l'église

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ETREMBIERES - HIVER 2024



P. 16 URBANISME
Révision
du PLU



P. 22 ÉCONOMIE
Téléphérique du Salève,
un nouvel envol



**P. 26 CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS**
Des enfants et des projets

CONTACTS UTILES

MAIRIE D'ETREMBIÈRES

04 50 92 04 01
www.etrembieres.fr
Facebook : @Etrembieres74
Permanence des élus sur rendez-vous

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h-12h - 13h30-17h30
Mercredi : 13h30-17h30
Jeudi : 13h30-18h30
Vendredi : 9h-12h

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 0450 38 12 72

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANNEMASSE
04 50 87 99 93

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DU GENEVOIS
0450 37 21 89

ANNEMASSE AGGLO 0450 87 83 00

SERVICE GESTION DES DÉCHETS 0450 87 88 88 /
infotri@annemasseagglo.fr

MONTS DU GENEVOIS (OFFICE DE TOURISME)
04 50 95 07 10

BUS TAC / 0800 1000 74 / 0450 38 55 55

POLE MEDICO SOCIAL DE GAILLARD 0450 33 23 46

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 0820 25 74 10

MISSION LOCALE 0450 95 20 50

FRANCE TRAVAIL 3949

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT 0450 84 06 70

MAISON DE L'HABITAT 04 50 87 99 90

POLICE SECOURS 17

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE NATIONALE 04 57 26 02 00

POLICE MUNICIPALE 06 30 58 11 19 / 06 43 33 18 64

GENDARMERIE 0450 92 11 66

PHARMACIES DE GARDE 3237

CENTRE HOSPITALIER ALPES LÉMAN 0450 82 20 00

HÔPITAL PRIVÉ PAYS DE SAVOIE 0 826 300 074

URGENCES DU LEMAN 04 50 49 15 15

ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE 119

ACCUEIL DES SANS-ABRI 115

CENTRE ANTIPOISON 0472 11 69 11

SIDA INFO 0 800 840 800

CABINET INFIRMIER de Colonges-Sous-Salève
(dessert le Pas de l'Echelle) 06 06 64 10 67

CABINET SOINS INFIRMIER DU GENEVOIS
(dessert Etrembières Chef-lieu) 04 50 83 76 90

CABINET « LES INFIRMIERS »
(dessert Grande Pièce, Charvonnex, Crêt de la Croix)
04 50 95 11 86 / 06 64 24 92 23

KINESITHERAPEUTE Laurent CLARET
04 50 35 21 89 / 06 28 35 03 00

Sommaire

EDITO du maire.....	P. 3
2024 : Retour en images	P. 4/5
ACTUALITÉS Vie de la commune	P. 6/7
DOSSIER La réhabilitation de l'église	P. 8 à 10
PATRIMOINE	P. 11
- Festival Antigol - Genius Loci, les secrets cachés du patrimoine	
SERVICE COMMUNICATION.....	P. 12
Nouvelle orientation de la communication communale	
VIE CULTURELLE & ASSOCIATIVE.....	P. 13
Agenda & actus	
TRAVAUX	
Retour en images	P. 14/15
URBANISME.....	P. 16/17
Révision n° 2 du PLU Permis de construire ou déclaration préalable ?	
ENVIRONNEMENT.....	P. 18
Vous avez dit Plan de Viabilité Hivernale ?	
SOCIAL	
Les centres de loisirs	P. 19
Les missions du CCAS	P. 20
Petite enfance	P. 21
ÉCONOMIE	
Téléphérique du Salève, un nouvel envol	P. 22
Nouveaux commerces	P. 23
ELUS / AGENTS.....	P. 24
ANNEMASSE AGLO.....	P. 25
Avancement du chantier du tram d'Annemasse Une ZFE-m pour mieux respirer sur l'Agglo !	
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.....	P. 26
Des enfants et des projets pour notre commune	
TRIBUNE LIBRE.....	P. 27



BIME (Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières)
Publication de la municipalité d'Étrembières
Directrice de la publication : Anny Martin
En charge de la Commission Info-Communication :
Laurence Déramé / **Comité de rédaction** : Anny Martin,
Laurence Déramé, Marine Walker, Aline Legendre et Célia
Garofalo pour le service administratif
Crédits photos : Laurence Déramé, Christelle Rousset,
Célia Garofalo, Aline Legendre, Anny Martin / **Photo couverture** : Célia Garofalo /
Conception-réalisation-impression : Kalistène / Imprimé sur papier Novatech Satin
blanc 100% PEFC certified - **Tirage** : 1 600 ex. / Distribution gratuite

Edito du Maire



MESDAMES, MESSIEURS,
JE VOUS SOUHAITE
UNE BELLE ET BONNE ANNÉE,
SACHEZ PRENDRE SOIN DE VOUS,
ET DES AUTRES.

Une fin d'année, pour un maire – actuellement une –, c'est le moment du bilan, des avancées, des derniers coups de collier à donner avant la fin du mandat, en 2026.

2025 sera-t-elle aussi surprenante que 2024 ?

Depuis le début de notre mandat, en 2020, nous avons vécu beaucoup d'imprévus. Pour ne résumer que les plus invalidants : Covid, guerre en Ukraine, inflation, dérèglement climatique alternant avec inondations, chaleur, changement comportemental de personnes mêlant, quelquefois, irrespect et agressivité !

2024, « cerise sur le gâteau », dissolution de l'Assemblée nationale par un pouvoir en grande difficulté, entraînant l'organisation d'élections à répétition et des conséquences économiques préoccupantes, tant au plan communal que national.

Occasionnant également l'accroissement des écarts au niveau des habitants, les uns préoccupés à savoir si leur terrain est « piscinable », les autres cherchant à « joindre les deux bouts » pour se nourrir, trouver à se loger, d'où une sollicitation fréquente des services sociaux et de notre centre communal d'action sociale.

La vie communale est ainsi. La maire que je suis préférerais vous brosser un tableau plus idyllique de la situation, mais cela serait se voiler la face.

C'est ensemble que nous pourrions choisir avant d'agir, franchir les étapes nécessaires pour prendre les décisions – actes de liberté et de bonheur ! –, avec la prise de conscience et le respect de l'autre, la volonté de chacune et chacun d'entre vous, des élu-e-s, du personnel communal, des enseignantes, de la police municipale.

2025 devrait être l'aboutissement :

De la réhabilitation du centre culturel Art' Salève, la concrétisation de notre plan local d'urbanisme, la réflexion sur une continuité de la mobilité douce en lien avec le projet d'Annemasse Agglomération. La nécessité d'une activité culturelle adaptée à Étrembières, aidant à la créativité, en contournant peut-être l'IA et le côté néfaste des réseaux sociaux.

Avec l'aide de nos associations locales, poumons indispensables à notre commune. L'appui à nos jeunes élu-e-s du conseil municipal des enfants, l'écoute et le soutien à l'école publique et laïque favorisant la tolérance, l'acceptation de l'autre, la différence.

La liste n'est pas close. Nous la terminerons ensemble, chères Étrembiéroises, chers Étrembiérois, avec la volonté de conserver une commune agréable, souriante, pleine d'entrain et de bienveillance.

En cette fin 2024-début 2025, j'ai une pensée émue pour Isabelle Auduc, conseillère municipale partie trop rapidement, et qui nous manque énormément.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une belle et bonne année, sachez prendre soin de vous, et des autres.

Certes, la vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais c'est tout de même chouette de voir fleurir les pivoinies, le lilas, grandir les enfants, vieillir les aîné-e-s !

Avec toute ma sincérité, bien à vous.

Anny MARTIN, Maire d'Étrembières

2024 Retour en images



11/01 • VŒUX DU PERSONNEL



25/01 • VŒUX DU MAIRE



7/02 • INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



21/06 • FÊTE DE LA MUSIQUE



21/06 • INAUGURATION BANC DE L'AMITIÉ



15/02 • DÉPART EN RETRAITE D'ELIANE GAILLARD



23/03 • CHASSE AUX ŒUFS



27/04 • CONCOURS DE BOULES



27/06 • REMISE DES PERMIS CYCLISTE ÉLÈVES DE CE2



3/07 • REMISE DE DICTIONNAIRES AUX ÉLÈVES DE CM2



13/07 • FÊTE AU VILLAGE ET SPECTACLE DE FEU



27/04 • VENTE DE FLEURS PAR L'APE



27/04 • VENTE DE FLEURS PAR L'APE



8/05 • CÉRÉMONIE DE LA VICTOIRE



14/07 • CÉRÉMONIE



24/08 • CINÉMA PLEIN AIR



16/07 • POSE DE LA PASSERELLE VERNANT-CREUSE



5/10 • MARCHÉ NOCTURNE OCTOBRE ROSE



11/11 • CÉRÉMONIE



18/05 • SPECTACLE LE CIRQUE DES ÉTOILES



22/05 • SPECTACLE ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GREFFÉ



DU 1er AU 9/06 • SPECTACLE AU FIL DE L'EAU



11, 12 ET 13/10 • REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES



5/11 • CINQUIÈME ANNIVERSAIRE INTERMÈDE



DU 29/11 AU 1/12 • MARCHÉ DE NOËL



Nouveau système d'accès aux déchetteries d'Annemasse Agglo

Depuis le 1^{er} octobre 2024, un nouveau système de contrôle d'accès est entré en vigueur dans les déchetteries d'Annemasse Agglo.

Ce système, basé sur la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation, remplace l'ancienne vignette. Tous les usagers, y compris ceux qui possédaient déjà une vignette, doivent s'inscrire en ligne pour continuer à accéder aux déchetteries. Les véhicules légers ont un accès illimité, tandis que les véhicules utilitaires sont soumis à un nombre de passages limité. Les professionnels disposent d'un accès illimité

mais payant. Pour garantir la continuité de service, nous vous invitons à vous inscrire rapidement. Des permanences d'aide et une assistance téléphonique sont disponibles pour accompagner les habitants dans cette démarche.

Ce nouveau dispositif vise à améliorer l'expérience utilisateur, renforcer la sécurité sur les sites et optimiser la gestion des ressources. Il s'inscrit dans la politique ambitieuse de l'Agglo pour réduire les déchets et favoriser l'économie circulaire.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, rendez-vous sur www.annemasse-agglo.fr ou contactez l'assistance au 04 50 87 88 88



LA STÉRILISATION DES CHATS : UN GESTE CLÉ POUR LEUR SANTÉ

La stérilisation des chats, dès l'âge de 4 à 6 mois, est une mesure essentielle pour prévenir la surpopulation féline et protéger leur santé. Chez les femelles, elle empêche les portées non désirées, limitant ainsi les abandons et les chats errants, tout en réduisant les risques de tumeurs mammaires et d'infections utérines. Pour les mâles, la castration atténue les comportements territoriaux, les fugues et les bagarres, diminuant aussi les risques de maladies graves comme le FIV et la leucose. Un geste responsable, bénéfique à la fois pour l'animal et pour la collectivité.

Déclarer un chien catégorisé

La détention d'un chien "catégorisé" est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où résident les propriétaires ou détenteurs de ces chiens.

Quels chiens sont concernés ?

La catégorisation des chiens dangereux est basée sur des critères morphologiques et raciaux définis par le décret du 27 avril 1999.

1ère catégorie : chiens d'attaque
2ème catégorie : chiens de garde et de défense

Démarche

Pour obtenir le permis de détention de chien catégorisé, le propriétaire ou le détenteur doit se rendre sur rendez-vous dans les locaux de la police municipale avec les justificatifs nécessaires (voir Pièces à fournir).

Pièces à fournir

Concernant le chien :

- **carte d'identification** complète du chien avec son numéro d'identification
- **passport européen** sur lequel figure la vaccination antirabique
- **évaluation comportementale** qui a pour objet d'apprécier le danger potentiel que peut représenter le chien, effectuée par un vétérinaire agréé
- pour les chiens de 1ère catégorie : **certificat vétérinaire de stérilisation**
- **numéro de pedigree** si le chien est inscrit au LOF (Livre des Origines Français)

Concernant le propriétaire ou détenteur :

- **certificat d'assurance** garantissant sa responsabilité civile
- **attestation d'aptitude** délivrée suite à une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, menée par un formateur agréé par la Préfecture de la Haute-Savoie.

Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf :

- si c'est un bébé installé dos à la route dans un siège auto prévu à cet usage ;
- si les sièges arrière sont déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans ;
- lorsqu'il n'y a pas de siège arrière équipé d'une ceinture de sécurité ;
- s'il n'y a pas de sièges arrière.

Ne prenez aucun risque

En cas de collision à 50 km/h, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il chutait du quatrième étage.

L'accueil des gens du voyage

L'été 2024 a marqué notre commune par la présence de gens du voyage. Le 4 juillet, une cinquantaine de caravanes prennent place au Pas de l'Échelle, sur un terrain appartenant à Monnetier-Mornex. Quelques jours plus tard, ce groupe décide d'en rejoindre un autre, installé à Étrembières, également de manière illicite, au Champ de Balme. Au total, on dénombre plus de 110 caravanes temporairement établies sur la commune.

Pour mémoire, il existe à Étrembières une **aire de grand passage provisoire**, route du Pont de Zone, appelée à devenir pérenne dans un futur que nous espérons proche. Les aires de grand passage sont des espaces réservés aux grands groupes itinérants, de 50 à 200 caravanes, pour une durée d'une à trois semaines. Ces espaces disposent d'équipements de base en **eau, électricité et assainissement**. Ils sont censés éviter que des groupes itinérants investissent illégalement des terrains. Leur gestion est assurée par le SIGETA – Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil.

Dès ce 4 juillet, Annemasse Agglo envoie une saisine à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin que soit mise en œuvre la **procédure administrative d'évacuation forcée** de ces groupes de gens du voyage. Cependant, cette procédure est ralentie en raison du manque d'effectifs au sein des corps policiers, beaucoup ayant été réquisitionnés pour les Jeux olympiques.

Incompréhension des habitants

Dès lors, la population manifeste son incompréhension et son mécontentement. La mairie avait en effet annoncé la création d'une aire de grand passage définitive, sur des terrains réquisitionnés par la préfecture, afin d'accueillir les groupes dans des conditions réglementées, aire gérée par le SIGETA. Rappelons que les communes sont soumises à ces réquisitions foncières et doivent s'y conformer. Les autorités nous ont garanti que ces équipements permettent de ne pas autoriser la venue sur la commune de gens du voyage non sédentarisés. Au vu du contexte, la mairie a tenu plusieurs réunions. Un conseil municipal extraordinaire a également eu lieu afin d'expliquer la situation à la population. Il est important de garder à l'esprit que **la mairie d'Étrembières est dans l'impossibilité de prendre une quelconque décision concernant les installations illégales des gens du voyage puisqu'elles relèvent uniquement des préfectures**. Cependant, elle se retrouve au premier plan dans ce type de situation, notamment pour recevoir les doléances des habitants. Madame le Maire a échangé avec eux, essayant parfois la colère de certains, y compris – de manière



très regrettable – leurs injures et menaces. Après plus d'un mois d'occupation, le 13 août, l'évacuation est ordonnée par Monsieur le Préfet et menée par les forces de l'ordre. Les caravanes quittent les lieux pour s'installer une dizaine de kilomètres plus loin. Certaines étaient installées sur l'aire de grand passage provisoire ; pour celles-ci, la préfecture avait accordé qu'elles puissent rester jusqu'au 31 octobre.

Répondre aux besoins d'accueil

L'accueil des gens du voyage est défini et mis en œuvre au niveau des départements par un document d'orientation et de planification. Il s'agit du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. En Haute-Savoie, il est issu d'un travail engagé depuis septembre 2017 par les services de l'État et du Département. Il remplace celui approuvé en janvier 2012 et traite de la sédentarisation, des aires d'accueil et des grands passages. Sa principale évolution porte sur le **volet sédentarisation, rendu obligatoire depuis la loi égalité et citoyenneté** de janvier 2017. En Haute-Savoie, 282 familles en attente de sédentarisation ont été identifiées. Le principe retenu est de répondre à cette demande sur une durée équivalant à deux schémas, soit 12 ans. Ainsi, le schéma 2019-2025 prévoit que les établissements publics de coopération communale (comme les communautés de communes) concernés sédentarisent près de 150 familles, dont celles pour lesquelles le besoin est considéré comme urgent. Cette sédentarisation doit se concrétiser par la réalisation de terrains familiaux locatifs ou d'habitat adaptés. À Étrembières, nous rencontrons régulièrement les services de l'État afin d'envisager la pérennité de l'aire d'accueil des gens du voyage située route du Pont de Zone.



France Services Faciliter l'accès aux services publics

France Services est un dispositif mis en place pour simplifier l'accès aux services publics, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. En regroupant plusieurs services (CAF, CPAM, Pôle emploi, impôts, etc.) dans un même lieu, il permet aux citoyens de réaliser leurs démarches administratives en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Ce guichet unique répond aux défis de la dématérialisation, en aidant les usagers à utiliser les outils numériques et en réduisant la fracture numérique.

Présent dans plus de 2 500 points en France, France Services lutte contre l'éloignement des services publics, en assurant une proximité dans les territoires isolés. Il participe ainsi à la modernisation du service public tout en garantissant l'accès à tous, renforçant le lien entre administration et citoyen.

FRANCE SERVICES GAILLARD

159 Rue de Genève
74240 Gaillard
France
04 50 92 06 74
alm@gaillard.fr

Horaires : Sans rendez-vous

Lundi au mercredi :
08:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Judi : 08:00 - 12:00 / 15:00 - 17:00

Vendredi : 08:00 - 12:00

Samedi : Fermé

Le siège auto, obligatoire de 0 à moins de 10 ans

Pour leur sécurité, quelle que soit la distance à parcourir, les enfants de moins de 10 ans doivent voyager attachés dans un siège auto homologué adapté à leur taille et à leur corpulence.

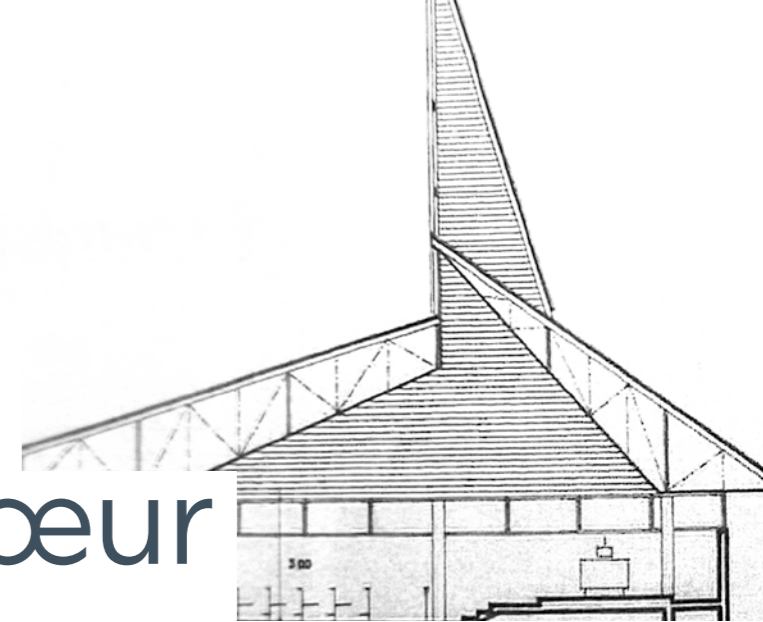
Un enfant de moins de 10 ans doit être maintenu par un système homologué de retenue spécifique à son âge et sa morphologie.

Avant de démarrer, le conducteur doit s'assurer que les enfants, et tous les passagers, sont correctement attachés.



DOSSIER

La réhabilitation de l'église nous tient à cœur



UN DES PROJETS PHARE DE LA MANDATURE, EST L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE DÉSACRALISÉE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX, AU PAS DE L'ECHELLE, EN CENTRE CULTUREL.

La commune a souhaité faire évoluer les usages du bâtiment et offrir une programmation nouvelle aux habitants d'Etrembières et des communes avoisinantes, avec pour objectif de compléter le réseau d'espaces culturels de l'Agglomération d'Annemasse.

Un avant-projet a été présenté lors du conseil municipal du 11 décembre 2023. Nous souhaitons vous faire part au travers de ce premier dossier de son lancement et de son avancée.

Cet espace préalablement nommé « Espace Novarin'art », s'est vu dans l'obligation d'être renommé, à la sollicitation des descendants de Maurice Novarina, l'architecte bâtisseur. Après consultation, la nouvelle dénomination de ce lieu s'intitule « ART SALEVE ».

Le souhait est d'accueillir des programmes comme :

- Un espace polyvalent (ancienne nef), dédié au public et aux associations, pour des événements type : expositions, spectacles, musique acoustique
- Un espace pour le théâtre et sa diffusion (répétition, préparation de spectacles et de représentations)
- Des salles modulables pour des associations, des ateliers
- Un espace de stockage
- Une tisanerie
- Des sanitaires accessibles au public

Les abords du bâtiment seront aménagés afin de proposer :

- Un parking
- Un accès PMR depuis la voirie au bâtiment
- Une gestion des eaux de pluviales qui peut intégrer un système de récupération d'eau de pluie.

FICHE TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Années construction : 1965/1967

Fermeture du lieu de culte, rachat de l'église par la commune : 2010

Inscription aux Monuments Historiques : 2021

Architecte : Maurice Novarina, François Giovannoni

Adresse : 525 rue Charles de Gaulle Lieudit Les Combes Ouest

Classement : ERP 5ème catégorie (effectif total accueil du public 200 personnes)

Superficie : RDC : 318 m² et R-1 : 235 m²



En 2022, une commission communale constituée, suite à la réflexion menée avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement de Haute Savoie) garant de la faisabilité, de la réhabilitation et d'un développement harmonieux, les appels d'offres réglementaires ont été lancés. La maîtrise d'œuvre s'est vue attribuée à SILO architectes, Carine BONNOT, + KEOPS INGENIERIE + CET Thermique Fluides = DYPTIQUE Economiste.

Les membres de la commission ont étudié les 3 scénarii proposés par le cabinet d'architecture. Celui qui a été retenu avec un montant des travaux

estimé à 1 078 500 € HT, concerne :

- la réhabilitation de l'ancienne nef, au RDC, à minima (sans intervention pour chauffer ni climatiser)
- la réhabilitation du R-1, en isolant par l'intérieur et en mettant en place un chauffage et une ventilation.
- La mise en place d'une nouvelle entrée, sous forme de passerelle, en continuité du sol du porche de l'église.
- L'aménagement d'une terrasse
- Le réaménagement du parking existant
- Requalification des abords proches

Après les différents autorisations et diagnostics obligatoires, les travaux ont été scindés en 12 lots (déconstruction maçonnerie, VRD paysage, agencement, menuiseries, métallerie...) et projetés par poste qui prennent en compte le patrimoine, le thermique, l'accessibilité, la scénographie et l'acoustique avec une estimation du coût.

Une visite de chantier hebdomadaire est programmée avec les membres de la commission municipale et la convocation des entreprises concernées selon le pointage des travaux en cours.

CE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS

auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lyon, de la région Auvergne Rhône-Alpes et auprès du Département de la Haute-Savoie, représentant environ **50% des dépenses engagées, le reste étant à la charge de la commune.**

DANS LES NUMÉROS À VENIR NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DE L'AVANCÉE DU PROJET

UN QUESTIONNAIRE VOUS EST SOUMIS EN PAGE SUIVANTE afin de connaître les activités que vous souhaiteriez y voir proposer. Merci pour vos retours.



JUILLET 2023 > MARS 2024

État des lieux, présentation à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Dépôt du permis de construire avec son délai d'instruction

> JUIN / JUILLET 2024

Consultation des entreprises

> SEPTEMBRE 2024

Notification aux entreprises retenues

> OCTOBRE 2024

Préparation du chantier et démarrage des travaux

DURÉE ESTIMATIVE DU CHANTIER > 12 MOIS

0,00



entrée ventilation



QUESTIONNAIRE D'ACTIVITÉS AU FUTUR CENTRE CULTUREL ART'SALEVE

Madame, Monsieur,

Ceci est une enquête sur les activités que vous souhaiteriez voir proposées dans les locaux du Centre Culturel ART'SALEVE, dont l'ouverture est prévue fin 2025.

Ce questionnaire permettra de cibler au mieux les centres d'intérêts de la population en termes de culture et de loisirs, afin de prospecter et de contacter des organismes, des clubs, et des associations, correspondant aux souhaits récoltés.

Répondre, ne vous prendra que quelques minutes, à vos stylos et un immense merci de votre participation



JE SUIS INTÉRESSÉ-E- PAR DES ACTIVITÉS proposées dans ma commune

À DUPLIQUER



Si **OUI**,
merci de compléter :



Si **NON**,
le questionnaire s'arrête là !

1) **COMPOSITION DU FOYER** (nombre de personnes) :

2) **TRANCHE D'ÂGE** :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Moins 20 ans | <input type="radio"/> Entre 21 et 30 ans |
| <input type="radio"/> Entre 31 et 40 ans | <input type="radio"/> Entre 41 et 50 ans |
| <input type="radio"/> Entre 51 et 70 ans | <input type="radio"/> Plus de 70 ans |

3) Quels sont vos **CENTRES D'INTÉRÊTS** ?

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="radio"/> Musique | <input type="radio"/> Photographie |
| <input type="radio"/> Arts plastiques (peinture, poterie...) | <input type="radio"/> Langues |
| <input type="radio"/> Couture | <input type="radio"/> Tricot |
| <input type="radio"/> Jeux de société | <input type="radio"/> Cuisine |
| <input type="radio"/> Informatique | <input type="radio"/> Chant |
| <input type="radio"/> Tai Chi, Méditation | <input type="radio"/> Danse |
| <input type="radio"/> Autres : lesquels ? | |

4) Seriez-vous prêt à **VOUS INVESTIR**
dans la vie d'un club, d'une association communale ?

- Oui Non

Avec nos remerciements pour un retour papier et/ou par mail en mairie.
Les résultats de cette enquête paraîtront dans le prochain BIME.



Festival **ANTIGEL**

6.2—1.3.2025

le long de la frontière Veyrier Etrembières


Les « Made In Antigel » sont toujours des propositions artistiques inédites, imaginées de toute pièce par l'équipe du festival Antigel, pour peindre un bout de ce qui fait Genève et sa région. Il s'agit de réflexions larges sur l'actualité sociale, sociétale et culturelle du grand Genève, réunissant dans un projet unique des artistes locaux de disciplines diverses et des habitants de la région.

Cette année, le thème retenu pour cette création artistique unique, est le passage clandestin de la frontière qui unit les deux communautés de Veyrier et d'Etrembières et les héros qui s'y sont illustrés de part et d'autre.

Equipé de casque audio, vous vous promènerez le long de l'Arve avec, par endroit, des prestations artistiques relatant cette période sombre de notre passé et nous questionnant sur notre perception de ces événements.
Cette manifestation concorde avec

la mise en place par la commune de Veyrier d'un Chemin Mémoirel, retraçant au moyen de bornes posées le long de la frontière les passages clandestins et les acteurs de ce moment d'histoire. Une attention particulière a été portée aux enfants : des illustrations autour des thèmes choisis leur seront proposées sur chaque borne.

Ce projet, Made in Antigel, en partenariat avec la commune de Veyrier et intitulé: « Le Passage » se déroulera les 15 et 16 février 2025. Départ et arrivée à la salle communale de Veyrier, 265 route de Veyrier.

 La création du spectacle, étant en cours, plus de précision vous seront proposées sur le site de la Mémoire de Veyrier www.memoiredeveyrier.ch, sur www.veyrier.ch et www.antigel.ch dès le 10 décembre 2024.

Transmis par JD. Duriaux, Président,
«La Mémoire de Veyrier»

RÉSERVEZ VOS DATES

Dans le cadre du festival Antigel, une manifestation à laquelle Etrembières s'est associée est prévue à Veyrier les 15 et 16 février 2025 sur le sujet des passages clandestins.

Une marche d'une heure et quart environ entrecoupée de performances artistiques vous emmènera le long de l'Arve. Réservez vos dates, de plus amples informations suivront.



Genius Loci, les secrets cachés du patrimoine



Les médailles patrimoine Genius Loci valorisent les secrets cachés du patrimoine d'une manière durable et participative. Cette startup basée dans la région de Lausanne a obtenu le prix Genilem en 2022 et la médaille d'or en 2023 au salon des inventions de Genève.

Son concept est une alternative moderne et économique aux traditionnels panneaux touristiques. Des médailles en inox munies d'un QR code seront apposées sur des lieux, des bâtiments de la commune. Le QR code permet de télécharger les informations historiques du lieu dédié. Les communes d'Etrembières, de Veyrier, de

Collonges sous Salève, la mémoire de Veyrier, l'association les amis de la fontaine de César, la communauté Israélite de Genève, l'association du patrimoine juif genevois ont créée « La Fondation du Patrimoine du Genevois ». Ce qui a permis de commander 200 médailles qui seront mis en place courant 2025 sur le territoire.

Les lieux ciblés pour Etrembières sont dans un premier temps le parc des frères Grenat, la mairie, la chapelle du cimetière, la tombe d'Edouard CASTRES, le château de Sysmond, la chapelle des enfants de Marie, la Douane de Veyrier, le parc de Bois Salève, le téléphérique, Art'Salève, le château d'Etrembières, les Abris sous roche.



Nouvelle orientation de la communication communale

Fin 2023, début 2024, un changement de fournisseur a été l'occasion de mener une réflexion sur l'orientation politique en matière de communication et une diversification des prestataires.

Pour rappel les différents supports communaux :

Supports existants

- ▶ TABLEAUX
Affichage municipal
- ▶ SUCETTES/AFFICHES
Affichage nouvel abri voyageurs
rue Charles de Gaulle
- ▶ PANNEAUX LUMINEUX
Crêt de la Croix, Chef-Lieu,
Pas de l'Echelle
- ▶ TELEALERTE Police Municipale

- ▶ WhatsApp
Groupes internes mairie
- ▶ FACEBOOK

Nouveautés 2024

- ▶ SITE INTERNET
- ▶ BULLETIN INFORMATIONS MUNICIPALES (BIME)
- ▶ BROCHURES et FLYERS
« Bienvenue Etrembières »,
D.I.C.R.I.M (voir article)

Projets en cours 2025

- ▶ GENIUS LOCI (voir article)

Relais communication

- ▶ JOURNAUX
Dauphiné Libéré, Le
Messager
- ▶ MONTS DU GENEVOIS
Agenda par quinzaine



SITE INTERNET

Source d'information, le site centralise la communication communale. Une nouvelle version avec un visuel que nous avons souhaité plus intuitif pour l'utilisateur est proposée avec les fonctions de traduction et « responsive » de manière à se convertir sur une variété de dispositifs et de taille d'écran, de façon optimale. Quatre grands items et les rubriques souvent utilisées guident l'utilisateur afin de trouver l'information qui l'intéresse de façon plus diligente.



BIME

La nouvelle orientation passe à 3 parutions par an, soit en janvier/février, mai/juin, septembre/octobre pour des infos mieux réparties et échelonnées sur l'année. Avec une nouvelle identité visuelle, vous y retrouverez les principaux domaines (rétrospective, actualités, travaux, urbanisme) et un dossier plus complet sur un événement développé sur la commune. De 48 pages, la nouvelle version passera à 28 pages et ne comportera plus de publicité des entreprises locales. A cette occasion nous remercions encore les annonceurs pour leur participation fidèle ces dernières années.

Le E=BIME JUNIORS est aussi interrompu, nous souhaitons nous cantonner à la communication municipale exclusivement. Le traditionnel calendrier reprenant les manifestations communales sera toujours adjoint au numéro de décembre/janvier.

Nous vous laissons les découvrir au fil de ce premier nouveau numéro. Nous attendons vos retours sur l'utilisation de ces supports de communication, dans une perspective d'amélioration dont nous sommes toujours preneurs.

VIE CULTURELLE & ASSOCIATIVE

agenda & actus

JANVIER

Samedi 04/01
GALETTE DES ROIS ET VIN CHAUD
Association Etre en fêtes
Maison du Parc - 11h

Jeudi 09/01
AG ECOLE DE LA VIE
Association Ecole de la vie
Salle des fêtes - 19h45

Vendredi 10/01
VŒUX DU PERSONNEL MAIRIE
Commune - Fêtes et cérémonies
Mairie - 18h30

Samedi 11 & Dimanche 12/01
CONCOURS DE BOULES
16 QUADRETTES
Association La boule du Salève
Boulodrome
Samedi : 13h30 / Dimanche : 8h

Mardi 14/01
LOTO
Club de la Belle Epoque
Salle des Bleuets - 14h

Samedi 18/01
REPAS DU CLUB DE FOOT
Association Olympique Etrembières
Salle des fêtes - Horaires à définir

Vendredi 24/01
VŒUX DU MAIRE
Commune - Fêtes et cérémonies
Salle des fêtes - 19h

Dimanche 26/01
CRÊPES ET VIN CHAUD
Association des Parents d'Élèves
Parvis de la mairie - 14h

Mardi 28/01
AG CLUB DE LA BELLE EPOQUE
Club de la Belle Epoque
Salle des Bleuets - 14h

FÉVRIER

Mardi 11/02
CONCOURS VÉTÉRANS
Association Boule du Salève
Boulodrome - 8h

Jeudi 13/02
LOTO
Club de la Belle Epoque
Salle des Bleuets - 14h

Vendredi 14/02
TOURNOIS DE BRIDGE
& RACLETTE
Bridge club
Local du bridge - 14h

Samedi 15 & Dimanche 16/02
PARCOURS HISTORIQUE
Association Antigél
Veyrier/Etrembières
Horaires à définir

Jeudi 20/02
VENTE DE GÂTEAUX
Association des Parents d'Élèves
Ecole Jean-Jacques Rousseau - 16h30

Samedi 22/02
CONCERT LE CARNAVAL
DES AUTRES ANIMAUX
Interco - Conservatoire de musique
Salle des fêtes - 20h

MARS

Mercredi 12/03
LOTO
Club de la Belle Epoque
Salle des Bleuets - 14h

Samedi 15/03
SPECTACLE TOUT PUBLIC
Commune - Animations
Boulodrome - Horaires à définir

Dimanche 16/03
CARNAVAL
Association des Parents d'Élèves
Agorespace - 14h

AVRIL

Samedi 12/04
CHASSE AUX ŒUFS
Commune - Animations
Lieu et horaires à définir

Samedi 12/04
ULTRA MONTÉE DU SALÈVE
Association ASJ74
Salle des fêtes - Horaires à définir

Jeudi 17/04
VENTE DE GÂTEAUX
Association des Parents d'Élèves
Ecole Jean-Jacques Rousseau - 16h30

Samedi 19/04
GRAND PRIX NATIONAL M2
Association La boule du Salève
Boulodrome - 9h

Dimanche 27/04
VIDE GRENIERS
Association Etre en Fêtes
Maison du Parc - 7h00

MAI

Jeudi 08/05
CÉRÉMONIE DU 08/05
Commune - Fêtes et cérémonies
Parc des Frères Grenat - 18h

Jeudi 08/05
VENTE DE FLEURS
Association des Parents d'Élèves
Parc de la mairie - 9h-13h

Samedi 17 ou Samedi 24/05
INAUGURATION DU NOUVEAU
PLANCHER DE PARAPENTE
Club du vol libre du Salève
Salle des fêtes - 19h

Samedi 31/05
CONCOURS 32 DOUBLETES
Association Boule du Salève
Boulodrome - 8h

JUIN

Samedi 21/06
FÊTE DE LA MUSIQUE
Commune - Animations
Lieu à définir - 19h

Samedi 28/06
FÊTE DE L'ÉCOLE
Association des Parents d'Élèves
Parc de Bois Salève - 10h

Dimanche 29/06
TOURNOIS DE FOOT
& GRILLADES
Association Olympique Etrembières
Stade de foot - 8h

JUILLET

Samedi 12/07
FÊTE AU VILLAGE
Association Etre en Fêtes
Maison du Parc - 19h

Lundi 14/07
CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET
Commune - Fêtes et cérémonies
Parc des frères Grenat - 18h

AOÛT

Samedi 30/08
CONCERT PIQUE-NIQUE
Commune - Animations
Parc de la mairie - 19h

SEPTEMBRE

Jeudi 04/09
GOÛTER DE RENTRÉE
Association des Parents d'Élèves
Ecole Jean-Jacques Rousseau - 16h30

Samedi 06/09
TOURNOIS DE BRIDGE
Bridge club du Salève
Local du Bridge - 14h

Dimanche 07/09
CONCOURS 32 DOUBLETES
Association Boules du Salève
Boulodrome - 8h

OCTOBRE

Samedi 4/10 ou Dimanche 5/10
MARCHÉ ROSE
Commune - CCAS
Lieu et horaires à définir

Vendredi 10, Samedi 11 & Dimanche 12/10
REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES
Association Ecole de la Vie
Salle des fêtes
Vendredi : 20h30
Samedi : 20h30
Dimanche : 17h

Jeudi 16/10
VENTE DE GÂTEAUX
Association des Parents d'Élèves
Ecole Jean-Jacques Rousseau - 16h30

NOVEMBRE

Jeudi 06/11
AG BRIDGE CLUB
Bridge club du Salève
Local du bridge - 18h

Lundi 10/11
VENTE DE GÂTEAUX
Association des Parents d'Élèves
Ecole Jean-Jacques Rousseau - 16h30

Mardi 11/11
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
Commune - Fêtes et cérémonies
Parc des Frères Grenat - 11h

Jeudi 13 & Vendredi 14/11
INAUGURATION
DU CENTRE CULTUREL
ART'SALÈVE
Commune - Animations
Centre Culturel Art'Salève
Horaires à définir

Samedi 15 & Dimanche 16/11
REGARD SUR L'ART
Commune - Animations
Centre Culturel Art'Salève
Horaires à définir

Vendredi 21/11
CONFÉRENCE PARAPENTE
Club du vol libre du Salève
Salle des fêtes - 19h

Samedi 15 & Dimanche 16/11
REGARD SUR L'ART
Commune - Animations
Centre Culturel Art'Salève
Horaires à définir

DÉCEMBRE

Vendredi 05/12
APÉRITIF DE NOËL
Commune - CCAS
Lieu à définir - 11h

Samedi 13/12
MARCHÉ DE NOËL
Commune - Animations
Salle des fêtes - 11h-19h

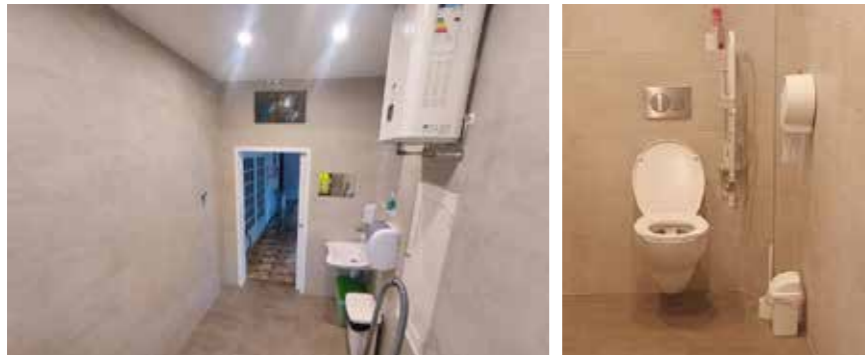
Dimanche 14/12
MARCHÉ DE NOËL
Commune - Animations
Salle des fêtes - 11h-17h

Mardi 17/12
NOËL DE L'ÉCOLE
Association des Parents d'Élèves
Salle des fêtes - 17h



TRAVAUX Retour en images

INSTALLATION DE WC POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA MAIRIE.



RÉFECTION DE L'ENROBÉ DU CIMETIÈRE - 1^{ÈRE} TRANCHE



TRAVAUX À L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU



RÉFECTION DE L'ENROBÉ - ROND POINT MIGROS



TRAVAUX ET POSE DE CANDÉLABRES - CHEMIN DES PRALETS





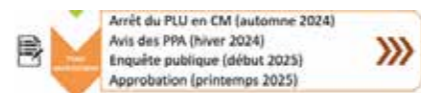
Révision n° 2 du PLU

Le PLU - Plan Local d'Urbanisme est composé d'un règlement graphique et d'un règlement écrit. Il est défini à l'échelle de la commune d'Etrembières et tient compte du contexte réglementaire local et national.

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui permet de déterminer les droits des sols pour toute personne publique ou privée. Il détermine la vocation des différents espaces et les règles qui y seront associées (ce que je peux faire ou ne pas faire sur ma parcelle). Il s'impose aux autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de travaux ou division...). Il s'appuie sur un projet global à l'échelle de la commune pour un horizon d'une dizaine d'années.

La démarche de révision, le planning prévisionnel, les chiffres clés du diagnostic et les enjeux soulevés, les axes du projet des élus (PADD : projet d'aménagement et de développement durable), vous ont été présentés lors d'une première réunion publique, le 5 février 2024.

Les travaux d'élaboration se poursuivent, la phase administrative annoncée lors de la réunion publique :



Il a été décalé de quelques mois, l'approbation du PLU aura lieu au deuxième semestre 2025.

Le PLU bien que défini à l'échelle communale doit :

- ▶ être compatible avec le SCOT, schéma de cohérence territoriale, dont la compétence a été transférée au Grand Genève ;
- ▶ prendre en compte la réglementation nationale :
 - tenir compte des enjeux de la loi ZAN : Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 (la loi ZAN nous impose de ne plus consommer d'espaces verts et naturels même si la parcelle, à partir de 2.500m², se trouve dans un contexte bâti),
 - définir des zones spécifiques à l'accélération de la production des énergies renouvelables,
 - protéger les zones agricoles.
- ▶ respecter l'avis des personnes publiques associées à son élaboration et privilégier l'intérêt général.

LES LOGEMENTS À VENIR SUR LA COMMUNE

▶ AU CHEF-LIEU, route de Saint-Julien

Le chantier est ouvert pour la construction d'un collectif de 3 bâtiments de 55 logements collectifs et 2 cellules commerciales en RDC. Société Horizon 4 pour la partie libre (37 logements) et Alliade Habitat pour la partie sociale (18 logements). Hauteur : R+4

▶ AU PAS DE L'ECHELLE, CHEMIN DES PRALETS

A venir, un collectif de 4 bâtiments de 34 logements collectifs. Société LNC GEMINI pour la partie libre (26 logements) et Alliade Habitat pour la partie sociale (8 logements). Hauteur : R+4

Le prochain secteur à accueillir un collectif de logements sera au chef-lieu, entre la résidence Les Balcons du Salève et l'ancienne école. La zone est à l'étude dans le cadre de la révision du PLU en cours. Le site est prévu pour accueillir une mixité des fonctions, avec des services (de type Pôle santé ou Micro crèche) et des logements (dont des logements sociaux).

Vous envisagez de faire des travaux : permis de construire ou déclaration préalable ?

Certains travaux nécessitent un permis de construire, tandis que d'autres requièrent une déclaration préalable de travaux. Mais quelle est la différence entre les deux ?

Dans les deux cas, ces démarches administratives permettent à la mairie de s'assurer que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur, telles que celles définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La différence entre la déclaration préalable et le permis de construire se fonde avant tout sur la surface à construire.

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est suffisante pour les petits travaux de construction ou de la rénovation.

Un permis de construire est lui obligatoire pour des travaux conséquents

Permis de construire vs déclaration préalable

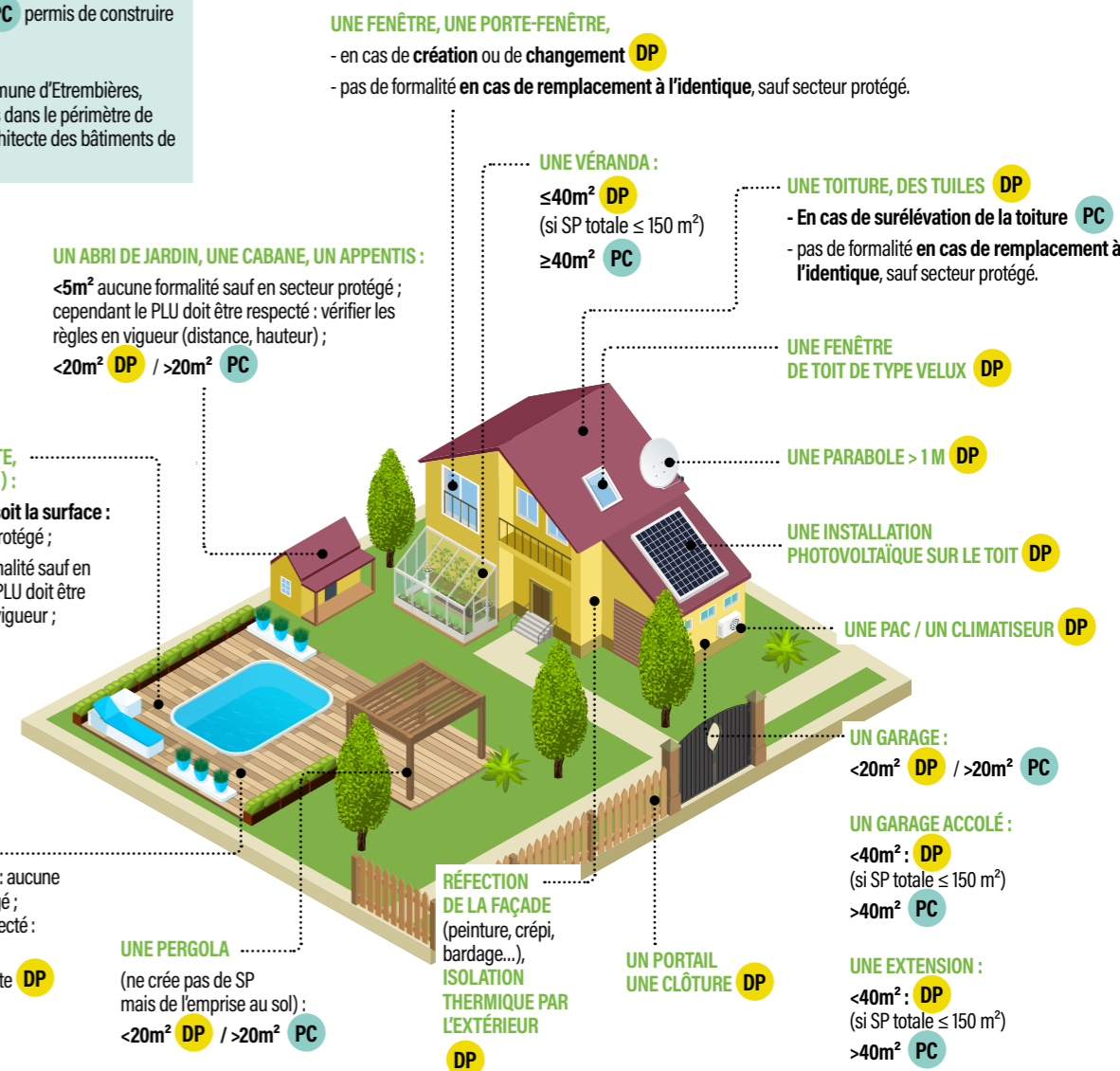
Bien que ces deux démarches administratives partagent de nombreuses similitudes, elles comportent également quelques distinctions importantes.

La principale différence réside dans les délais de traitement. En ce qui concerne la déclaration préalable de travaux, le délai d'instruction est d'au moins un mois, pouvant être prolongé à deux mois si les travaux sont situés dans un secteur protégé. En revanche, pour un permis de construire, le délai est plus long, oscillant entre deux et cinq mois, selon la complexité du projet.

Une autre différence notable est l'obligation de faire appel à un architecte. Cela est requis si votre projet consiste en la construction d'un bâtiment de logements ou d'une maison individuelle dont la surface dépasse 150 m².

DP : déclaration préalable PC : permis de construire
SP : surface de plancher

Secteur protégé : sur la commune d'Etrembières, il s'agit des habitations situées dans le périmètre de l'ancienne église, l'avis de l'architecte des bâtiments de France étant obligatoire.





Vous avez dit Plan de Viabilité Hivernale ?

Du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} mars 2025 la commune se prépare aux aléas de la météo. Face à la neige et au verglas, elle active un dispositif spécial : le Plan de Viabilité Hivernale (PVH).

La définition du service hivernal se rapporte aux situations de chute de neige et de verglas. Ce plan a pour objectifs la surveillance du réseau, la nature des interventions et les résultats recherchés en matière de conditions de circulation, après intervention. Cette dernière n'est d'ailleurs déclenchée, non pas en fonction de la quantité de neige sur la route, mais bien en fonction du risque potentiel que prend l'usager en utilisant cette route.



Ce qu'il faut savoir

Le PVH est déclenché selon l'intensité du phénomène hivernal. La durée de retour aux conditions normales de circulation peut d'ailleurs être plus ou moins longue. Ceci conduit à définir plusieurs situations auxquelles correspondent, pour chaque niveau, des organisations différentes.

- **Situation normale** : si, compte tenu des moyens en matériel, sel, personnel, le service est assuré.
- **Situation difficile** : si, pour diverses raisons, le déneigement n'est assuré que sur les axes principaux. Les services techniques de la ville s'organisent seuls pour faire face à cette situation.
- **Situation exceptionnelle** : dès lors que la recherche de renforts extérieurs à la collectivité s'avère indispensable.



Cela peut être lié à l'intensité des chutes de neige, à la prolongation des intempéries ou au manque de moyens humains ou matériels.

Les services techniques interviennent uniquement sur les voies communales, c'est-à-dire 27 kilomètres de voiries et plusieurs kilomètres de trottoirs. Les agents prennent en charge le raclage des voies communales à l'aide d'un véhicule poids lourd et d'un micro-tracteur. Ils sont d'astreinte au déneigement 7 jours sur 7.

VOS OBLIGATIONS LE DÉNEIGEMENT : L'AFFAIRE DE CHACUN !

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de dégager la portion de trottoir située devant votre logement ou magasin et d'ôter les bourrelets de neige formés par le passage des engins de déneigement. Il s'agit d'une obligation réglementaire. La responsabilité de chacun peut donc être engagée en cas de chute ou d'accident. Veillez, dans la mesure du possible, à ne pas garer votre véhicule sur la chaussée. Et n'oubliez pas d'équiper vos véhicules de pneus adaptés ! Ils sont obligatoires dans tout notre département depuis le 1er novembre et jusqu'au 31 mars.



Centre de loisirs mutualisé avec Gaillard

La commune d'Etrembières s'est associée en 2018 à la commune de Gaillard lors de la création sur cette dernière commune, d'un centre de loisirs pour l'accueil et l'encadrement des enfants de 3 à 11 ans des deux communes, pour des activités éducatives et de loisirs, périscolaires le mercredi et extrascolaires durant les vacances scolaires. Ainsi le centre de loisirs peut accueillir 130 enfants, dans la limite de 30 enfants pour Etrembières et 100 enfants pour Gaillard.

La commune d'Etrembières participe aux frais de fonctionnement de la structure et ce en fonction du nombre de places accordées à notre commune, pour un coût annuel d'environ 31.000 €.

La gestion et les inscriptions se font directement auprès du guichet unique en Mairie de Gaillard : guichetunique@gaillard.fr ou 04.50.39.76.30.



Centre de loisirs de la Bergue

Les enfants de 3 ans (révolus) à 14 ans de la commune d'Etrembières peuvent aussi être accueillis au centre de loisirs de la Bergue situé sur la commune de Cranves Sales.

Cet établissement appartient à Annemasse Agglo et l'animation et la gestion sont confiées à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74).

Les inscriptions se font directement au secrétariat du centre de loisirs Espace Pierre Martin - 422 route de Thonon, 74380 CRANVES SALES. 04 50 39 30 37 - labergue74@gmail.com





Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne et soutient au quotidien les plus vulnérables afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits. Avec une subvention annuelle allouée par la mairie, le CCAS conduit son budget et sa gestion propre.



Aide financière. l'attribution est soumise à un rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur. Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 24, les membres du CCAS qui se réunissent une fois par mois en mairie, ont traité et ont voté 4 demandes.

Bon d'aide alimentaire, aide ponctuelle d'urgence qui permet l'achat de produits de première nécessité. Un barème voté par le CCAS en fonction de la situation et de la composition familiale encadre la dotation. Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 24, 16 bons d'aide alimentaire ont été accordés.

Demande et suivi de domiciliation, permet aux personnes qui n'ont pas de domicile stable et qui peuvent justifier d'un lien avec la commune d'obtenir une adresse officielle à la mairie. Valable un an avec possibilité de renouvellement. Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 24, 5 domiciliations dont 2 renouvellements ont été accordées, et 4 radiations ont été notifiées.

Portage repas à domicile, assuré par la mairie du lundi au vendredi pour une prestation du lundi au dimanche. Les menus sont proposés à l'avance et peuvent être adaptés au régime alimentaire du bénéficiaire. Le prestataire LEZTROY SAVOY, suite à une consultation a été reconduit pour une période d'un an à compter de septembre 2024. Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2024, 1409 repas ont été livrés (de 7 à 12 personnes inscrites par mois).

Participation à l'abonnement aux transports en commun, liée au quotient familial de la CAF et subdivisée

en quatre tranches. La prise en charge est pour les abonnements annuels des personnes de + de 65 ans, des personnes handicapées et des juniors (de 18 à 25 ans), à hauteur de 100 % pour les deux premières tranches, et à hauteur de 50 % pour les deux tranches suivantes.

Plan canicule, mis en œuvre chaque année, concerne les plus de 65 ans. Il couvre la période de juin à septembre. Sur inscription, avec le soutien de la police municipale et du service administratif, il a concerné cette année 44 personnes seules et 13 couples.

Octobre rose, marche rose et colorée proposée chaque année le premier weekend d'octobre. La somme récoltée cette année de 1075 euros a été remise à l'association pour le dépistage du cancer du sein des 2 Savoie en solidarité et soutien à cette cause.

Logement social, La Maison de l'Habitat est le lieu centralisé et dédié pour le logement sur l'agglomération d'Annemasse :
15 avenue Emile Zola
Tel +33 (0)4 50 87 99 90

Annemasse - Les Voirons Agglomération Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),

établissement public administratif rattaché à Annemasse Agglo,
11 avenue Emile Zola
BP 225
74105 Annemasse Cedex
Tél. +33 (0)4 50 87 83 00

Une démarche « PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE » est en cours, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des résultats.

UNCASS, Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, le CCAS est adhérent. Il reçoit régulièrement des lettres d'informations et participe à certaines rencontres. Une association qui fédère et représente les centres intercommunaux et communaux d'action sociale (CCAS/CIAS)

Apéritif musical et colis de Noël des personnes de 75 ans et plus. Un temps convivial avec les Aînés de la commune, qui se voient remettre le traditionnel colis de Noël. Le choix est de favoriser leur composition avec des produits locaux, de proximité et de qualité.

Contacts

CCAS Mairie ETREMBIERES
04.50.92.04.01

RDV POLE MEDICO-SOCIAL GAILLARD
04.50.33.23.46
Permanence AS en mairie mardi matin

CHAPITRE OU COMPTE	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ		DISPONIBLE	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement dépenses	43 675,64 €	15 605,96 €	35,73%	28 069,68 €	64,27%
Fonctionnement Recettes	43 675,64 €	44 490,64 €	101,87%	- 815,00 €	-1,87%

Données au 1/10/24



Petite enfance

Pour faire garder mes enfants (la journée, le soir ou les vacances scolaires...), plusieurs possibilités existent, dont trois pour la commune.

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILLES AGRÉES

L'assistante maternelle (ou assistant maternel) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans sa maison. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du département.

Retrouvez la liste des assistantes maternelles sur la commune sur notre site internet www.embrebieres.fr

Il n'existe pas de Relais Petite Enfance (RPE) à Etrembières qui dépend de celui de Gaillard. Le RPE est un lieu d'échanges et de rencontres permettant aux professionnels et aux parents de mieux se connaître et d'être informés.

RPE à Gaillard, 5, Place Porte de France
04.50.49.84.05
rep@gaillard.fr
A ce jour et jusqu'à nouvel ordre le relais est fermé au public. La date de réouverture sera mentionnée sur le site de la mairie de Gaillard.

MICRO-CRÈCHE « LES ROUDODOUS »

La micro-crèche Les Roudoudous est un établissement privé qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément dans un groupe unique.

Située au Pas de l'Echelle, à proximité du parc municipal arboré de Bois-Salève qui offre des structures de jeux en bois et carrés de potagers pour l'éveil des senteurs et une proximité avec la nature.

Un parking gratuit avec des places réservées aux familles se situe devant la crèche.

Micro- Crèche Les Roudoudous,
101 chemin de Veyrier, Résidence Léman,
Le Pas de l'Echelle
04.5743.55.15
direction-embrebieres@lesroudoudous.com

CENTRE DE LOISIRS (Voir article p. 19)

Selon le mode de garde choisi et votre situation, vous pouvez obtenir des aides financières, sous certaines conditions.





Téléphérique du Salève, un nouvel envol

« Pour quelques francs... en quelques minutes... l'un des plus beaux panoramas du monde »

Cette promesse formulée en août 1932 ouvre l'ère d'une nouvelle ascension de la montagne du Salève, jusqu'alors réservée aux initiés. Le câble remplace le chemin de fer à crémaillère. Le téléphérique du Salève, chef d'œuvre moderniste inachevé de l'architecte suisse Maurice Brailard, avec les ingénieurs André Rebuffel (parisien) et Georges Riondel (genevois) spécialistes des téléphériques, offre aux familles une expérience hors-norme, une vue imprenable sur le Léman, le belvédère devient l'attraction de la région. Après-guerre, le téléphérique perd de sa splendeur ; délaissé au profit du boom de la voiture individuelle, le bâtiment tombe en désuétude. Faute de rentabilité, il ferme au milieu des années 70.

En 1980, un premier projet de coopération transfrontalière décide de donner un second souffle au bâtiment en modernisant ses infrastructures essentielles sans porter grande attention à l'ouvrage d'art. La salle en belvédère est recouverte d'un bardage métallique où sont entreposées des installations techniques.

La gestion du téléphérique du Salève devient une nécessité. Le 15 mars 2006, par arrêté préfectoral, est créé le Groupement Local de Coopération Transfrontalière du téléphérique du Salève (GLCT TS). Cette organisation permet d'instaurer un nouveau cadre juridique, propice à la coopération transfrontalière. Les statuts ont été conçus et rédigés par MM. Robert Borrel, Maurice Giacomin, Pierre Bosson, et côté genevois M. Claude Haegi.

Le GLCT TS, propriétaire des gares du téléphérique est actuellement composé : d'une présidente (française), d'un vice-président (suisse), d'un bureau et d'une assemblée, constituée de personnes représentant la République et Canton de Genève, la commune de Monnetier-Mornex, la communauté des 12 communes de l'agglomération annemassienne Annemasse Agglo les Voirons.

Rien ne s'est fait d'un claquement de doigts, en 2016 c'est le démarrage du programme de réhabilitation. 2018, un concours d'architectes franco-suisse est lancé, trois sélections en ressortent, c'est l'agence DDA Claudia et David Devaux qui par son projet novateur, se verra confié la réalisation.

2021 débuts des travaux, ils dureront deux ans (de sept 2021 à mi-sept. 2023), ils devront affronter les conséquences du COVID, de la guerre en Ukraine, de l'inflation, des conditions météo très rudes.

L'équipe allant des ouvriers, architectes, ingénieurs, chefs de projet, photographe, élu-e-s est exemplaire, l'humain est de tous les instants nécessitant rigueur et diplomatie, ce qui a permis d'avancer dans ce projet atypique, emblématique et respectueux de ce bâtiment inscrit au monument historique en mars 2018.

2023, les gares sortent de leur chrysalide, coût de la réhabilitation 13 131 434 € HT / 13,1 M€ HT avec 60% de subventions et fonds privés.

La curiosité des gens est à son comble, le transport en téléphérique assuré par le délégataire du GLCT TS la société du téléphérique du Salève (STS), ne cesse les allées et venues. L'espace muséo

© Gravure proposée par la fondation Brailard - M.Paul Marti



réalisé par le syndicat mixte du Salève est apprécié, la boutique de STS ravie les amateurs de produits locaux et souvenirs.

Restait à trouver le restaurateur ?

Après plusieurs appels d'offres c'est la SAS LES PANORAMIQUES DU SALEVE qui a été sélectionnée sur un projet cohérent avec l'histoire du lieu, le concept alliant montagne, loisirs, culture et vertige des sens.

Le GLCT TS et les restaurateurs ont travaillé ensemble pour finaliser dans un premier temps le Café 1100, complété par une salle de séminaire et l'ouverture depuis le 12 octobre 2024 du restaurant bistrannique VERTIGES.

2024, l'offre est désormais complète, c'est une belle histoire de sauvegarde du patrimoine Brailard à découvrir, permettez-moi d'actualiser la promesse de 1932 de Maurice Brailard

« Pour quelques euros ... en 4 minutes ... l'un des plus beaux panoramas du monde et par beau temps vue sur le mont blanc depuis l'esplanade supérieure ! »

DERNIÈRE MINUTE ! CONSÉCRATION POUR LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE

La réhabilitation des gares basse et haute du Salève a été récompensée par le prix d'architecture A10+1, avant de décrocher l'Équerre d'argent (équivalent du Goncourt en architecture). Les jurys ont souligné une intervention de grande humilité, un incroyable engagement des architectes Devaux & Devaux, ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage exemplaire. Ces prix sont la concrétisation d'une coopération transfrontalière et d'une implication des acteurs locaux parfaitement réussie.

Sources :

- Revue « Références »
- Guillaume Pause architecte et historien de l'art et de l'architecture indépendant à Genève
- Extraits de discours de la présidente du GLCT TS, lors d'inaugurations
- Service communication & presse d'Annemasse-agglomération



Nouveaux commerces



L'Atelier Coiffure par Morgane

101 chemin de VEYRIER 74100 Etrembières - 04 50 26 23 80

Morgane Blondel, 31 ans, a ouvert son salon de coiffure le 19 septembre dernier, pour partager sa vision et apporter un souffle de dynamisme à la commune. Avec son expérience de 16 ans dans le métier, elle propose des services de coiffure ainsi que la vente de produits capillaires et électriques. Son engagement à s'installer près de son domicile et de l'école de ses enfants montre son attachement à la communauté locale. Sa passion pour son métier et son désir d'expansion, avec l'embauche prévue d'une employée en décembre prochain, en disent long sur son ambition et sa volonté de proposer un service de qualité. Morgane vous invite à découvrir une expérience capillaire unique au sein de son salon. Nous lui adressons tous nos vœux de succès dans cette nouvelle entreprise.

i Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h. Fermé le mercredi.



Boucherie Epicerie Pas de l'Echelle

95 chemin de VEYRIER 74100 Etrembières - 06 34 08 14 47 Gazmend

Edmond Sylejmani (36 ans) et Gazmend Brahimi (44 ans), amis de longue date, ont uni leurs compétences pour ouvrir un commerce au cœur du Pas de l'Échelle le 21 septembre. Edmond, gérant d'un barber shop et Gazmend, fort de 19 ans d'expérience en tant que boucher, offrent une large gamme de produits, notamment une boucherie, des fruits et légumes, des produits d'épicerie, du pain, ainsi que des articles frais et surgelés. Après six mois de recherche, ils ont choisi ce lieu stratégique pour sa proximité avec les parkings et son emplacement central, facilitant l'accès aux habitants. Passionnés par leur métier, ils souhaitent également s'investir dans la vie locale et participer à l'animation du centre du village. Ils sont engagés à offrir des produits de qualité à des prix abordables, dans une ambiance conviviale. Edmond et Gazmend vous accueillent chaleureusement et sont heureux de contribuer à la vitalité de la commune. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle aventure !

i Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 20 h, avec une équipe de quatre employés.

BORNE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Vu l'augmentation constante de véhicules électriques, il devient important de densifier les sites de recharge de ces nouveaux moyens de transport.

Notre Chef-Lieu étant déjà pourvu de ce type d'installation, 2 bornes sur la place de la maison blanche et plusieurs sur le domaine du centre commercial, il était nécessaire d'implanter une zone de rechargement sur le Pas de l'Echelle. Deux bornes de recharge semi-rapide ont donc été installées sur un espace dédié, au centre du village sur l'esplanade de notre salle des fêtes.

AIDES FINANCIÈRES, AVANTAGES FISCAUX... VOTRE LOGEMENT VACANT A DU POTENTIEL, INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ADIL 74 !

L'ADIL est une association régie par la loi de 1901. Elle délivre une information gratuite, personnalisée, complète et neutre sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement (location, vente, fiscalité, assurances, financement, etc.). Dans un souci d'améliorer l'offre de logements disponibles, l'État a demandé à l'ADIL 74 de sensibiliser les propriétaires de logements inoccupés à les proposer à la location dans l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Cette mission a pour objectifs de :

- comprendre les freins à la location de votre logement et de vous trouver des solutions
- vous informer sur l'ensemble des mesures d'aides ou d'intermédiation qui vous permettront de remettre votre/vos logements sur le marché locatif
- vous accompagner dans vos démarches

Si vous êtes propriétaire d'un logement vacant et vous souhaitez le (re) mettre en location sur le marché, venez bénéficier de conseils juridiques (aides financières, avantages fiscaux, intermédiation locative, etc.).

i Renseignez-vous gratuitement auprès de l'ADIL 74 :
4 avenue de Chambéry à ANNECY
04 50 45 79 72 - contact@pls.adil74.org
www.adil74.org

TRAVAILLEURS FRONTALIERS : AIDEZ VOTRE COMMUNE EN VOUS FAISANT RECENSER !

Vous êtes frontalier de toute nationalité ou binational ? Pensez à actualiser votre situation dès votre emménagement à Etrembières ou dès votre prise d'emploi dans le canton de Genève.

Depuis l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève verse chaque année une compensation financière, couramment appelée les «Fonds Genevois». Cette contribution, représentant 3,5 % de la masse salariale, est calculée en fonction du nombre de travailleurs frontaliers déclarés, qu'ils soient français, suisses, membres de l'Union Européenne ou binationaux.

Cette compensation est essentielle pour notre commune, car elle permet de :

- Renforcer le budget communal,
- Investir dans la création et l'amélioration des équipements publics.

Le recensement est simple, rapide, et n'a aucun impact sur votre imposition. Téléchargez le document de recensement dès maintenant sur notre site internet www.etrembieres.fr, ou déclarez-vous en mairie et participez à cet acte civique qui profite à tous les habitants d'Etrembières.



Merci Isabelle

En 2020, lors de la constitution de la liste "Fiers d'Etrembières", Isabelle nous a rejoint malgré une activité professionnelle intense.

C'est avec beaucoup de conviction et de rigueur qu'Isabelle a participé aux réunions du conseil municipal, aux commissions logement et animations du village.

Isabelle c'était une optimiste, une battante, elle pensait faire un pied de nez à son cancer, il en a été autrement, très affaiblie Isabelle nous a quittés tout début juin.

Elle nous manque énormément.

*« Adieu Isa, tu t'es envolée sans crier gare, la maladie contre laquelle tu te battais depuis un an a eu le dernier mot, tu auras tout enduré sans jamais te plaindre. Tu étais comme cela Isa, tu travaillais dans l'ombre, tu connaissais tes sujets et tu anticipais tout. Tu trouvais toujours une solution quand un problème se présentait. Nous avons beaucoup travaillé, ri aussi. Tu étais toujours présente sans jamais t'arrêter. Jamais une engueulade ou une prise de tête, tu me remontais le moral quand tout allait mal...Aujourd'hui je te pleure, quelle injustice, tu venais de fêter ton anniversaire. Tu es partie Isa, sur la pointe des pieds, sans faire de bruit. Merci pour ces années passées à tes côtés. Une étoile brillera un peu plus fort ce soir dans le ciel, ce sera toi. »**

*Extrait du texte écrit par une amie et lu lors des obsèques Isabelle, publié avec son autorisation

Personnel communal Départs et arrivées

Départs

Luzayadio KULA, animatrice au service périscolaire, a été radiée pour mutation dans une autre collectivité à compter du 29 août 2024

Patrick SIFFREDI, agent comptable, est radié pour mutation dans une autre collectivité à compter du 15 novembre 2024

Carmen CHANRION, agent polyvalent du service périscolaire, est admise à la retraite à compter du 01 janvier 2025

Myriam BOUSQUET, agent en charge du ménage des bâtiments communaux, est admise à la retraite à compter du 01 février 2025

Arrivées

Coralie MARTIN, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) contractuel, a été recrutée à partir du 05 septembre 2024

Ann-Claude REIVAX, agent polyvalent contractuel au service périscolaire, a été recrutée à partir du 19 septembre 2024



Avancement du chantier du tram d'Annemasse : une nouvelle étape franchie !

Depuis maintenant 1 an, le chantier du prolongement du tram avance à grands pas, avec la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux souterrains tout au long du tracé.

Une nouvelle étape a débuté mi-septembre, marquant le lancement des travaux de voirie, plateforme et voie ferrée, à partir du **futur terminus situé avenue de Verdun**. Du côté du centre-ville d'Annemasse, les travaux de réseaux se poursuivent pour se terminer

d'ici la fin de l'année 2024. Dès le début d'année 2025, les équipes de voirie, plateforme et voie ferrée prendrons la suite ; vous pourrez voir ainsi émerger les premiers aménagements définitifs ! Pour rappel le prolongement de la ligne de tram c'est :

- **3 arrêts supplémentaires**, pour un total de 7 stations côté français.
- **12 minutes du Terminus Perrier-Aubrac à la douane de Moillesulaz** (frontière suisse).
- **1 tram toutes les 6 minutes** en heures de pointe.



Une ZFE-m pour mieux respirer sur l'Agglo !



À compter du 1^{er} janvier 2025, une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sera mise en place sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Cette mesure, qui vise à améliorer la qualité de l'air, concernera les communes d'Annemasse, Ambilly, Cranves-Sales, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand. Pour circuler à l'intérieur de ce périmètre, **votre véhicule devra obligatoirement être équipé d'une vignette Crit'Air ou Stick'air**, qui classe les véhicules



selon leurs émissions polluantes. Simple et rapide, la démarche ne nécessite que votre certificat d'immatriculation. Son coût est minimal et elle sera valable pendant toute la durée de vie de votre véhicule. La vignette devra être collée de manière visible sur votre pare-brise. Cette vignette est également reconnue en France et en Suisse, un véritable avantage pour notre territoire transfrontalier.

📌 N'attendez pas le dernier moment ! Commandez dès maintenant votre vignette sur le site officiel www.certificat-air.gouv.fr pour circuler en toute tranquillité.



Des enfants et des projets pour notre commune

La Municipalité d'Étrembières a souhaité créer un Conseil Municipal des Enfants afin d'associer et d'initier les enfants de la commune à la vie communale et au fonctionnement d'une telle instance.

Pour ce faire, un appel à candidature a eu lieu au sein de l'école primaire Jean Jacques Rousseau d'Étrembières au sein des classes de CE2, CM1 et CM2.

Cinq enfants de l'école se sont ainsi portés candidats. Il s'agit de Senora EKLU, Olivia FRITZ, Abygaël TEREINS, Pierrot FOUCHER et Justin HÉNAULT.

Ainsi le Conseil Municipal des Enfants a été installé le 7 février 2024 pour une durée de deux ans.

Lors de ce conseil, il a été procédé à l'élection d'un maire – Senora EKLU et d'un Adjoint – Abygaël TEREINS.

Depuis cette date, trois réunions ont été organisées au cours desquelles ont été recensées diverses propositions des enfants pour des idées ou des projets à plus ou moins long terme.

Les premières réflexions se sont portées sur la **création d'une mascotte représentant l'école Jean Jacques Rousseau**, qui devrait être finalisée en décembre 2024. Elle servira lors des différentes manifestations organisées à l'école comme par exemple pour la fête ou le cross de l'école.



Olivia FRITZ, Abygaël TEREINS, Senora EKLU, Pierrot FOUCHER, Justin HÉNAULT

Une **initiation des enfants à la langue des signes** est aussi en cours de développement par la recherche d'une structure ou d'un enseignant.

D'autres projets sont à l'étude telle que l'installation d'un **pumptrack** sur le Chef-lieu - parcours bosselé destiné aux enfants et adolescents en vélo BMX ou en trottinette, ou la réalisation d'une **piste cyclable** depuis le haut du village côté

Monnetier pour rejoindre le Chef-lieu.

Selon le degré de maturité des projets, ils seront ensuite présentés à Mme la Maire et au Conseil Municipal pour acceptation et financement éventuel.

Participer à ces conseils est un réel plaisir et permet d'observer l'enthousiasme des enfants, tout en les aidant à réaliser leurs projets.



LISTE ÉTREMBIÈRES AVENIR

Étrembières, une ville ambassadrice du don d'organes ?

Le 20 mars 2023, j'ai présenté le collectif Greffes+ lors de la municipalité. Ce regroupement de 9 associations et fondations nationales – dont l'Association Grégory Lemarchal, France Rein et la Fondation Greffe de Vie – œuvre pour promouvoir le don d'organes et de tissus. Ses objectifs sont clairs : améliorer la qualité de vie des malades, multiplier les greffes, rendre hommage aux donneurs et sensibiliser le grand public.

Les enjeux sont majeurs. En France, plus de 27 000 personnes attendent une greffe, mais seules 5 500 sont réalisées chaque année. Faute de donneurs, 1 000 patients décèdent chaque année, bien que 85 % des Français soient favorables au don d'organes. Cependant, 33 % des familles s'y opposent le jour du décès, souvent faute d'avoir abordé le sujet en amont. Informer ses proches de son choix, c'est aussi les protéger. Mon souhait est de faire d'Étrembières une ville ambassadrice du don d'organes, à l'instar d'Annecy ou Reignier-Ésery. Cela passerait par l'installation d'un panneau dédié à

l'entrée de la commune, des actions de sensibilisation, et une mobilisation citoyenne autour de cette cause essentielle. Ce projet refléterait nos valeurs de fraternité en contribuant à sauver des vies. Le 17 avril 2023, j'ai présenté cette initiative au conseil municipal avec le soutien de M. Jan-Marc Charrel,

président de France Rein et greffé rénal. Bien que le projet n'ait pas encore été approuvé à l'unanimité, il sera rediscuté. En attendant, la mairie participe activement aux journées nationales et mondiales du don d'organes en juin et octobre, en arborant le vert, symbole de cette cause.

Devenir ville ambassadrice, c'est encourager chacun à parler du don d'organes avec ses proches. Nous sommes tous donneurs, sauf opposition déclarée.

Aline Legendre
Liste Étrembières Avenir



ENSEMBLE POUR ÉTREMBIÈRES

Texte non transmis



Voeux du Maire

Vendredi 24 janvier 2025 - 19h

Salle des fêtes - Pas de l'Echelle